
<u>Nombre de membres en exercice</u> : 8	Séance du jeudi 7 juin 2023 L'an deux mille vingt-trois et le sept juin l'assemblée régulièrement convoquée le 31 mai 2023, s'est réunie sous la présidence de Monique JANIN
<u>Présents</u> : 6	<u>Sont présents</u> : Monique JANIN, Florine SENES, Florence FOURNEAU, Nicole HOGGE, Caroline CHAILLAN, Didier VIAL
<u>Votants</u> : 7	<u>Représentés</u> : Bruno BICHON par Monique JANIN
	<u>Excusés</u> : Micaël REBOUL
	<u>Absents</u> :
	<u>Secrétaire de séance</u> : Florine SENES

En raison d'un manque d'informations la délibération concernant la demande de subvention DETR 2024-2025 au portant sur le projet d'assainissement de Château Garnier a été ajournée.

Monique JANIN : Il est 10h30, on va pouvoir commencer. Je préviens que la séance est enregistrée.

Ensuite, on va retirer une délibération de l'ordre du jour. Il s'agit de la DETR. Nous avons reçu un mail hier soir, disant que ça n'avait pas été rejeté et que la demande de subvention était en en cours de d'instruction. Donc on va rejeter et on va supprimer cet ordre du jour.

Nicole HOGGE : on pensait qu'elle avait été rejetée.

Monique JANIN : on n'avait pas de nouvelles, Madame la sous-préfète nous avait demandé de faire de remodifier, la DETR. Mais c'est en instruction, donc on n'y touche pas, on attend de savoir si on va le rejeter ou pas. On a toujours le temps de le remettre à l'ordre du jour. Alors qui veut être secrétaire ? Florence, d'accord.

Tout le monde est d'accord, pas d'objection ?

Les absents : Micaël est absent. Monsieur Bichon est représenté. Donc tout le monde est là. En communication, il y a eu deux naissances, le petit Levy PETIZON et Dario TOURNISSA.

Alors, il faut voter pour l'approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril.

Florine SENES : attends, Stéphanie arrive avec le PV s'il y a des modifications à faire.

Monique JANIN : mais avant de commencer vraiment la séance, si le Conseil est unanime, est-ce qu'on peut rajouter à l'ordre du jour l'intégration de la route des aires dans le domaine communal ? A Thorame Basse, c'est le problème que nous avons avec monsieur LALANNE.

Florence FOURNEAU : du coup l'objet c'est quoi ?

Monique JANIN : l'objet c'est de savoir si on fait quelque chose ou pas ?

Didier VIAL : C'est en haut de la montée, là.

Monique JANIN : Oui

Secrétaire de mairie : la route passe sur une partie de sa parcelle et à priori ça pose des soucis au niveau des riverains et de l'entretien de la route.

Monique JANIN : les riverains sont très ennuyés parce qu'il essaye d'interdire le passage.

Nicole HOGGE : il faudrait qu'on lui rachète ?

Didier VIAL : qu'est-ce qu'il veut lui dit ?

Monique JANIN : il veut récupérer cette route et mettre la route le long du bâtiment donc.

Florence FOURNEAU : le long du bâtiment, c'est impossible. Pour tourner ou quoi que ce soit, tu ne peux pas.

Monique JANIN : à voir si on peut faire quelque chose à l'amiable, sinon l'exproprier.

Didier VIAL : et pour le faire à l'amiable, il faut qu'il soit là pour en discuter avec lui.

Secrétaire de mairie : là c'est une délib pour le principe en fait. Pour le principe de lancer la procédure à l'amiable ou pas ?

Caroline CHAILLAN : étant donné que c'est potentiellement contentieux et que ça n'a pas été inscrit, moi je ne veux pas que ce soit inscrit à l'ordre du jour.

Nicole HOGGE : Mais ça n'empêche pas qu'on peut quand même commencer à lui demander ?

Caroline CHAILLAN : ça n'empêche pas qu'on puisse commencer les négociations, oui.

Monique JANIN : bon alors l'approbation de la Séance du 13 avril.

Caroline CHAILLAN : j'aimerais savoir pourquoi il y a des tas de mentions qui ont été omises

Secrétaire de mairie : c'est-à-dire ?

Caroline CHAILLAN : notamment dans mon reproche de l'irrespect des morts, de mes réponses qui sont tronquées quand je dis que la DETR a été employé à la balayeuse au lieu des bâtiments communaux, on a tronqué tout ce qui est analyse du maire sur le service de l'eau et assainissement, sur le SCOT, sur le caveau. Je demande pourquoi ça ne figure pas dans le PV.

Secrétaire de mairie : je peux le remodifier si vous le souhaitez, réécouter et rajouter. Etant donné qu'il fait déjà 32 pages et qu'il y a des tournures de phrases, des choses qu'on arrange pour que ce soit plus vite agréable à lire, plus lisible après si vous trouvez qu'il n'y a pas toute la retranscription on reprend le PV et je le modifie

Caroline CHAILLAN : il y a quand même beaucoup de fautes, de syntaxe, de ponctuation et c'est quand même un procès-verbal. Après il manque énormément de choses soit on met tout, soit on ne met rien.

Florine SENES : rien ne t'empêche de venir en mairie et de relire le PV avec la secrétaire de mairie, qui lui demande énormément de travail.

Caroline CHAILLAN : quand on nous envoie le PV trois jours avant on n'a pas le temps de venir en mairie ou on peut le faire samedi, dimanche si vous voulez.

Florine SENES : tu as le téléphone, tu sais très bien envoyer des mails donc tu peux très bien appeler. C'est problématique tu envoies toujours des mails mais tu n'es jamais accessible pour téléphoner ou pour venir la voir, en fait le problème il est là. C'est ça qui m'énerve.

Caroline CHAILLAN : ça t'énerve mais c'est comme ça, moi je travaille en semaine.

Florine SENES : mais moi aussi je travaille, je travaille avec des gens, y a aucun souci. Tu vois, j'ai triple travail même donc autant te dire qu'on travaille tous et quand on veut vraiment être investi on s'investi à 100%, parce qu'on ne t'a jamais vu mettre un pied en mairie.

Caroline CHAILLAN : je demande à modifier le procès-verbal, pour qu'il soit conforme à ce qui a été dit.

Florine SENES : tu avais pas lui dire et l'appeler, pour lui dire Stéphanie il y a des choses qui ne vont pas, le PV fait 32 pages je pense qu'en 32 pages s'il y a un point qui t'a manqué...

Caroline CHAILLAN : ah non, il n'y a pas qu'un point qui m'a manqué il y a tous les développements sur le service d'eau et d'assainissement du maire, sur le SCOT sur l'attribution de caveau.

Florine SENES : donc sur les 32 pages, il y a tous les points qui ne vont pas.

Secrétaire de mairie : on va le reprendre et on le présentera au prochain conseil.

Caroline CHAILLAN : merci.

Monique JANIN : alors on passe au vote ? Qui est contre ?

Caroline CHAILLAN : non, on le passe au prochain conseil. On n'a pas besoin de le voter là.

Monique JANIN : ben si.

Florence FOURNEAU : ben si, il faut le voter du coup, peut-être nan ? Vu que tu n'es pas d'accord, il faut voter contre et comme ça, cela permettra de le modifier pour le prochain Conseil. Alors, qui vote contre ?

Caroline CHAILLAN : moi je vote contre.

Approbation du Procès-verbal de la séance du 13 avril 2023

VOTE :

Pour (P)/Contre (C)/ Abstention(A)/ Refus (R)/*(procuration)

Bruno * BICHON	Monique JANIN	Florine SENES	Florence FOURNEAU	Nicole HOGGE	Caroline CHAILLAN	Micaël REBOUL	Didier VIAL
P	P	P	A	A	C		A

Ajourné à la prochaine réunion du Conseil Municipal

Affaires qui seront soumises à délibération :

CESSION ARSAC/COMMUNE

Monsieur le maire rappelle que par la délibération n° DE_2022_029 en date du 4 avril 2022, ce même conseil municipal a accepté la donation de Monsieur et Madame ARSAC de la parcelle cadastrée B-250, situé Hameau de La Valette.

L'état de santé de Monsieur ARSAC s'étant dégradé et ne pouvant établir une procuration dans le cadre d'une donation, nous avons pris renseignements auprès du notaire et il convient de procéder à une cession de la parcelle B-250 au profit de la commune de Thorame Basse pour 1 euro.

Le Conseil après en avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir la parcelle B-250 pour 1 euro.

DIT que les frais d'actes seront à la charge de la commune

AUTORISE Monsieur le maire ou une de ses adjointes à mener à bien cette transaction et à signer tout acte à intervenir.

VOTE :

Pour (P)/Contre (C)/ Abstention(A)/ Refus (R)/*(procuration)

Bruno * BICHON	Monique JANIN	Florine SENES	Florence FOURNEAU	Nicole HOGGE	Caroline CHAILLAN	Micaël REBOUL	Didier VIAL
P	P	P	P	P	P		P

Adopté à l'unanimité

Didier VIAL : le problème c'est qu'on n'a pas trop discuté de ça avant.

Nicole HOGGE : moi je suis contre.

Didier VIAL : on a supposé ça, on a supposé d'autres choses, mais on n'en a pas trop discuté. Moi j'étais plutôt pour Jean-Luc qui est intéressé pour sa scierie, je n'ai rien contre mais...

Monique JANIN : oui c'est ça, mais ?

Didier VIAL : il faudrait qu'on évalue d'autres solutions ou pas. On a évalué que celle-là de solution.

Florine SENES : ben en terrain communal, on n'a pas grand-chose. Après on va avoir en reproche qu'on ne favorise pas nos entreprises locales.

Nicole HOGGE : si on doit agrandir la déchetterie, on est coincé maintenant. On ne pourra pas l'agrandir dans le futur.

Florine SENES : après, potentiellement, il y a des déchetteries quasiment partout. S'il y a vraiment besoin.

Nicole HOGGE : bah comme c'est parti...

Florine SENES : là on va délocaliser une entreprise. Il va s'en aller le problème, il est là.

Nicole HOGGE : oui, je sais-je sais, mais il y a des endroits pour ça. Il y a des endroits où on fait vivre des entreprises. C'est très bien ça. Alors je le dis, avoir des gros camions qui passent tout le temps je ne suis pas d'accord.

Didier VIAL : ça ne va pas être tout le temps.

Florine SENES : ils passent dans Château Garnier, après oui ils passent tout le temps

Nicole HOGGE : oui, voilà et quand il n'est pas bourré en plus.

Florine SENES : ça c'est encore autre chose, ça se sont des propos qui sont personnels.

Nicole HOGGE : moi je l'ai subi, ça. Alors je vous le dis, je n'ai pas envie de faire plaisir à quelqu'un comme ça.

Florine SENES : cela dit on parle d'une entreprise, on ne parle pas d'une personne seule. Potentiellement on parle de cinq embauches, on parle de son fils qui peut reprendre l'entreprise. On parle quand même de création d'emplois.

Nicole HOGGE : ils ne vont pas perdre leur emploi s'ils vont juste un peu plus loin.

Florence FOURNEAU : le problème c'est qu'il risque d'être quand même bloqué

Nicole HOGGE : bloqué ?

Florence FOURNEAU : et bien parce que déjà en bord de route, il n'a pas le droit d'entreposer comme ça, parce qu'il y a quand même une question de sécurité aussi.

Nicole HOGGE : il peut aller ailleurs et je sais où ce n'est, ce n'est pas très loin donc ça va.

Florence FOURNEAU : oui, mais où est-ce qu'on pourrait l'installer ?

Nicole HOGGE : nous, non.

Florence FOURNEAU : c'est ce que dit Florine finalement en fait, on va perdre un artisan de notre village tu vois ?

Florine SENES : et qui embauche beaucoup de monde dans la vallée.

Monique JANIN : il embauche tout le monde, oui.

Florine SENES : ça serait dommage. J'entends que ça peut faire du bruit, j'entends que ça peut être gênant. Comme les agriculteurs qu'on a autour avec les moutons.

Nicole HOGGE : mais c'est la campagne, ça va.

Florine SENES : mais on vit avec et moi je trouve que c'est dommage si on n'agrandit pas cette entreprise-là. Qu'on ne lui donne pas des moyens pour qu'on puisse faire travailler du monde. Il y a potentiellement cinq postes, voire plus, qui ne vont pas pouvoir se créer et c'est dommage.

Nicole HOGGE : mais les postes, ils vont se créer ailleurs, ce n'est pas dramatique.

Florence FOURNEAU : J'ai eu Jean Luc au téléphone justement parce qu'il m'a contacté et il me disait que potentiellement il aurait deux personnes qui viendraient avec des familles derrière. Donc ça serait aussi l'occasion de faire perdurer l'école.

Nicole HOGGE : si ça se trouve, elles vont habiter ailleurs.

Florine SENES : On ne sait pas.

Florence FOURNEAU : peut-être aussi effectivement Nicole, après ce sont des éléments qu'on peut prendre en compte. Sans compter Jean-Luc et Quentin qui sont natifs d'ici, mais ça peut être justement l'occasion de faire venir des nouvelles personnes. Regarde, on avait bien l'ancienne secrétaire de mairie qui habitait sur Villars et qui quand même mettez, et qui met toujours, ses enfants sur l'école de Thorame Haute.

Didier VIAL : ce qui est fort possible, c'est qu'il aille installer son entreprise dans une autre commune.

Florence FOURNEAU : ah ben ça c'est ce qui va se passer. Nous il nous l'a dit, là où il est, il ne peut pas rester apparemment pour des questions de sécurité par rapport au déchargement du bois et tout ça, il est en tors.

Monique JANIN : il y a la proximité de la route.

Florence FOURNEAU : il est enquiné par rapport à ça. Si tout était conforme, ça lui suffirait. Mais vu qu'il veut aussi développer peut-être le côté granule et tout ça. Je pense qu'il a peut-être besoin aussi d'espace un peu plus important.

Nicole HOGGE : il n'est pas très important l'espace quand on me dit qu'il y a un hectare, j'y suis allé et j'ai bien regardé ce n'est quand même pas immense.

Florence FOURNEAU : un hectare, c'est quand même déjà bien plus grand que ce qu'il a aujourd'hui.

Nicole HOGGE : en tout cas, moi ça me dérange. Voilà, je vote contre comme ça c'est clair et net.

Didier VIAL : allez, on vote alors.

Florence FOURNEAU : après, que ce soit lui ou quelqu'un d'autre, on pourra pour le bien-être des citoyens, demander qu'il s'arrête à 12h00 ou au moins 2 h, de toutes les manières je pense que dans la loi, il y a des horaires à respecter.

Nicole HOGGE : il ne le fait pas maintenant pourquoi il changerait.

Secrétaire de mairie : si tu le mets sur le bail peut-être ?

Florence FOURNEAU : oui voilà il faut en discuter parce qu'il y a tout de même une réglementation par rapport au bruit.

Nicole HOGGE : ce terrain-là il peut être loué à une nouvelle entreprise aussi ?

Florence FOURNEAU : Oui, bien sûr.

Nicole HOGGE : à un moment donné, il était question de faire des chalets, là. Non d'entreposer du bois pour faire des chalets, tu ne te souviens pas de ça ?

Caroline CHAILLAN : ça a été fait ça, c'est fini.

Didier VIAL : il mettra du bois lui aussi.

Nicole HOGGE : ce n'est pas le bois qui me dérange, c'est le bruit.

Florence FOURNEAU : Après, il faudra effectivement éviter le week-end je ne sais pas. Il y a peut-être des solutions et voir par rapport à la loi ce qu'on peut faire que le week-end il y ai des restrictions par exemple.

Florine SENES : ce qui dérangeait c'est que Quentin il travaillait avant que son père ouvre l'entreprise, donc il travaille très tôt. Et il travaille très tard pour ne pas empiéter sur l'exploitation. Là ça serait plus grand donc il pourrait travailler à deux en même temps.

Florence FOURNEAU : après sur le fond, sans parler forcément de Monsieur PAGLIA sur ce projet là on peut quand même voter le fait qu'effectivement on souhaite intégrer une entreprise sur cette plateforme.

Nicole HOGGE : oui là je suis d'accord mais pas forcément celle-là.

Florence FOURNEAU : de toutes les manières, je pense qu'il y aura d'autres demandes, pas que de Monsieur PAGLIA, donc ça sera peut-être à voir aussi.

Nicole HOGGE : C'est plus clair.

Monique JANIN : là on vote pour le principe de louer cette parcelle.

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal que la commune dispose d'un terrain actuellement en friche situé sous la déchetterie. Face aux difficultés rencontrées pour trouver une aide financière dans le projet d'installation d'un hangar photovoltaïque, Monsieur le maire propose au conseil un accord de principe sur le fait de mettre en place un bail de location auprès d'un artisan ou d'une entreprise locale. Ceci afin de rentabiliser ce terrain inutilisé et permettre à un acteur local de pouvoir créer ou étendre son activité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE de mettre en location une partie de la parcelle cadastrée sous le numéro C-535 au profit d'un artisan ou d'une entreprise locale

DIT que le bornage et les frais notariés seront à la charge de la commune

AUTORISE Monsieur le maire à prendre attache auprès du notaire afin d'établir un contrat de bail intéressant pour les deux parties.

Le projet de bail sera alors présenté en Conseil Municipal.

Bruno * BICHON	Monique JANIN	Florine SENES	Florence FOURNEAU	Nicole HOGGE	Caroline CHAILLAN	Micaël REBOUL	Didier VIAL
P	P	P	A	C	P		P

Adopté à la majorité

Monique JANIN : il n'y a pas de questions diverses, l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée il est 10h51

Le président de séance

Monique JANIN



La secrétaire de séance

Florence FOURNEAU

